

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 2 (1914)
Heft: 4

Artikel: Une lettre de la Bse Louise de Savoie à leurs excellences de Fribourg
Autor: Anglade, P. M.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE LETTRE DE LA B^{SE} LOUISE DE SAVOIE A LEURS EXCELLENCES DE FRIBOURG.

par le P. M.-P. ANGLADE, O. F. M.

Cette lettre, qui figure dans la *Collection Girard* (t. XIII, 481), ne porte aucune indication de millésime. Il faut cependant placer la date de cette missive entre la mort d'Hugues de Châlons (3 juillet 1490) et l'entrée de Louise de Savoie au monastère des Clarisses d'Orbe (23 juin 1492), comme il ressort du contenu.

« Messieurs, je me recommande à vous de bon cueur. Feu monseigneur le prince père¹ de monseigneur mon mary² que Dieu pardoint ja pieça et a son vivant donna aux abbe et convent de l'abbaye de mont sainte Marie³ six muys de froment cense chacun an de rente que luy appartenoient lors au villaige d'Yvonnans a cause de sa seigneurie de Grançon⁴, laquelle rente leur assigna sur plusieurs ses hom[m]es estans audit villaige comme vous pourra apparoir par les lettres de fondacion sur ce faictes, et ce pour la fondation et dotacion d'une messe qu'il voulsit estre dicte et celebree chacun jour en leur monastere, por le remede et salut de l'ame de madame la princesse sa femme⁵, laquelle rente leurs a tousiours estee paie sans nul contradict jusques deppuis

¹ Louis de Châlon-Arlay, prince d'Orange, décédé au château de Nozeroy en Franche-Comté, le 3 décembre 1463 (Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 525).

² Hugues de Châlon-Arlay, seigneur d'Orbe, de Grandson et d'Echallens, fils du précédent, décédé lui aussi au château de Noyeroy le 3 juillet 1490 (De Gingins-La-Sarra, *Recherches historiques sur les acquisitions des Sires de Montfaucon et de la maison de Châlons dans le pays de Vaud*, dans *Mém. et Doc. de la Soc. d'Hist. de la Suisse romande*, t. XIV, 1857, p. 295).

³ La sépulture des princes de Châlon se trouvait dans cette abbaye cistercienne fondée au XII^me siècle; seize d'entre ces princes y furent ensevelis avant Hugues de Châlon (Cf. Barthelet, *Recherches historiques sur l'abbaye de Mont-Sainte-Marie*, Pontarlier, 1858).

⁴ La seigneurie de Grandson revendiquée par le duc de Savoie à la mort de Marguerite de Montbéliard, en 1410, fut donnée en fief au prince d'Orange par le traité de Morges, 24-25 juin 1424 (De Gingins-La-Sarra, *op. cit.* p. 194 et 197).

⁵ Louis de Châlon avait épousé en 1398 Jeanne de Montbéliard morte le 14 mai 1445 et ensevelie à Lons-le-Saunier dans l'église des Cordeliers (Clerc, *op. cit.*, t. II, p. 468). En 1446 il épousait en secondes noces Eléonore d'Armagnac (Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, t. I, p. 508) décédée en 1456 et ensevelie à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie (Clerc, *op. cit.* t. II, p. 507).

certain temps ença que aucuns particuliers dudit Yvonnans doignant de ladite rente sont estez reffusans, et encoures sont de present, de leur paie icelle, pour ce mesmement que l'on ne leur fait ostencion des recognoissances pour eulx et leur predecesseurs aultrefois de ce faictes, laquelle chose ne se pourroit faire, obstant que icelles sont estees perdues et brulees au chastel dudit Granson au temps des guerres¹, et aussi ne furent jamais es mains desdits abbe et convent, ains tousiours ont estez paieez de ladite rente en montrant les dittes lettres d'assignat sans aultre enseignement. Et combien que puis naguerres par Guillaume Comde de Grançon² soient iceulx habitans etez requis de vouloir recommis de vous a faire voz recognoissances en vostre seigneurie gnoistre ladite rente, neantmoins les aulcuns d'iceulx sont estez reffusans de ce faire pour la cause et raison que dessus, et pour ce, messeigneurs, que mon di[t] feu seigneur et mary et messeigneurs ses predecesseurs que dieu pardoint sont enterrez et inhumez en ladite abbaye, au moyen de quoy desire de tout mon cueur leurs ordonnances estre entretenues, et affin que le divin service se face tousiours selon leurs intencions. Je vous prie, messeigneurs, tant qu'il m'est possible que veulliez commander a voz subiectz dudit Yvonnans quil devront ladite rente, quilz paient icelle dorresennavant auxditz abbe et convent, le tout selon leur rentier et ainsi qu'il ont paie avant les guerres, et icelle rente recognoistre es mains dudit Guillaume Comde ainsi que est de raison en luy³ donnant puissance de ce faire ainsi que desia il a commencer et en ce faisant m'en tiendray tinnue et obligee a vous. Et aussi messeigneurs, vous prie que ayes pour recommandez lesdits abbe et convent touchant le differand qu'ils ont au fait des dyesmes d'Yvonnans dont aues la cognoissance en priant au tant a dieu, messeigneurs, auquel je prie que vous doint ce que plus deserez.

« Escript a Noseroy le XVIII^e de novembre.

la toute vostre
Loyse de Savoye

A Messeigneurs Aduoye¹ et Conseil de Fribourg ».

¹ Le château de Grandson restauré par Louis de Chalon avait été incendié en 1466 par les troupes d'Hugues sous les ordres de Pierre de Crans (De Gingins-La-Sarra, *op. cit.* p. 254).

² A la suite de la guerre avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, la seigneurie de Grandson fut cédée par les Confédérés aux villes souveraines de Berne et de Fribourg, provisoirement en 1478 (De Gingins-La-Sarra, *op. cit.* p. 289), et définitivement en 1484 (p. 291). Les baillis qui résidaient au château de Grandson étaient nommés alternativement par les deux villes. De 1490 à 1495 le bailli fribourgeois fut Guillaume Gruyère (Brière, *Supplément au Dictionnaire historique..... du canton de Vaud*, Lausanne, 1886, p. 322).

³ L'avoyer de Fribourg à cette époque était Guillaume Velga (1489-1507).